Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères

Principe général

La délimitation des aires paysagères est basée sur l'analyse des paysages actuels, éclairée par la perspective historique et l'examen des dynamiques en cours. Les trois critères retenus sont le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Chaque critère est examiné indépendamment des deux autres ; ensuite leurs combinaisons sont à leur tour étudiées et mises en regard avec les données récoltées lors du parcours du terrain et l'exploitation des ressources documentaires. L'échelle de travail est le 1/20 000.

Le découpage en aires paysagères n'est pas l'expression d'une « vérité » scientifique unique ; il s'agit plutôt d'une manière d'appréhender le paysage, déterminée par les critères retenus et la pondération qu'on leur attribue. Différentes représentations peuvent coexister, toutes également valides dans leur propre perspective.

Choix des critères d'analyse

Le relief est un élément structurant des paysages et influence la nature et la perception de l'occupation du sol. Cette occupation se caractérise par la présence d'espaces bâtis et non bâtis, par leur répartition par rapport au relief (sitologie) ainsi que par les dynamiques qui les affectent. Pour les espaces non bâtis, on examine la structure et la composition des espaces agricoles, forestiers et naturels, ainsi que leur mode d'agencement. Les espaces bâtis sont analysés sous l'angle du bâti traditionnel (structures anciennes et typologie de l'habitat, présence de l'industrie) et de l'urbanisation récente, y compris les diverses infrastructures. Celles-ci sont considérées pour elles-mêmes, mais aussi pour leur influence sur l'organisation des autres éléments.

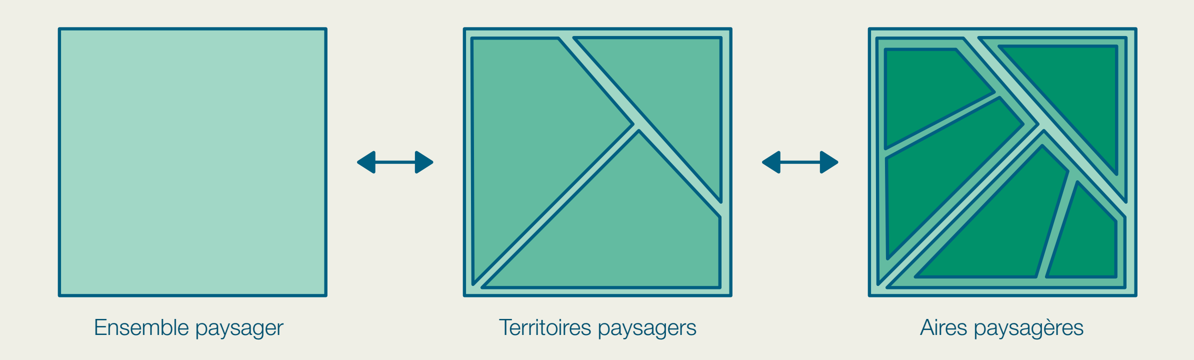
Statut des aires paysagères

Les aires paysagères sont des portions de l'espace qui se différencient des espaces adjacents par les paysages qu'elles présentent, évalués selon les critères retenus avec une pondération spécifique. Elles précisent le découpage de l'ensemble et des territoires paysagers*.

Chaque aire présente une combinaison spécifique de valeurs pour les différents critères. Il y a ainsi plus de similitudes (un « trait paysager dominant ») au sein d'une aire qu'entre une aire et ses voisines.

Même si l'organisation des multiples composantes paysagères présente localement des ruptures nettes (cas des vallées), on rencontre plus fréquemment des transitions progressives d'un type d'organisation à un autre. Dans ce cas, les limites ont été appuyées sur des éléments structurants du paysage, comme une ligne de crête, une voirie importante, une lisière forestière… Pour les aires identifiées sur base du critère d'urbanisation et donc soumises à une dynamique très forte, les limites peuvent ne pas être stabilisées ; elles ont alors un caractère plus transitoire et sont appelées à évoluer au fil du temps.

Le découpage de l'ensemble paysager en aires paysagères est un « instantané », un arrêt sur image, dont la validité perdurera plus ou moins longtemps selon la vigueur des dynamiques qui s'y dérouleront.



Chaque ensemble paysager se compose de plusieurs territoires paysagers. Ceux-ci ont été déterminés sur base d'une analyse menée au 1/50 000 ; ils ont été présentés dans la brochure Les Territoires paysagers de Wallonie. A leur tour, ces territoires (et parfois faciès*) sont découpés en aires paysagères, sur base d'une analyse plus précise menée au 1/20 000.
Pour l'ensemble paysager du Plateau condrusien, cette analyse a conduit à deux petites adaptations des territoires par rapport à l'analyse d'origine : une partie des creusements de la Marlagne est reportée dans l'ensemble paysager mosan, tandis que la portion sud du moyen plateau du vrai Condroz (Falmignoul) est incluse dans la bordure sud. Les territoires sont au nombre de onze, ce qui fait de l'ensemble paysager du Plateau condrusien un des ensembles les plus complexes de la Région wallonne.

Dénomination et numérotation des aires paysagères

Les dénominations choisies pour les aires s'appuient sur leurs traits paysagers les plus marquants et recherchent, par la toponymie, l'ancrage au territoire. Le terme générique de « campagne périurbaine » est développé dans la première partie du document (p. 25 et 26).

Les numéros sont attribués aux aires du nord au sud, d'abord pour la partie occidentale (Entre-Sambre-et-Meuse), ensuite pour la partie médiane et enfin pour la partie orientale, à l'est du Hoyoux.

Caractérisation des aires paysagères selon les critères retenus

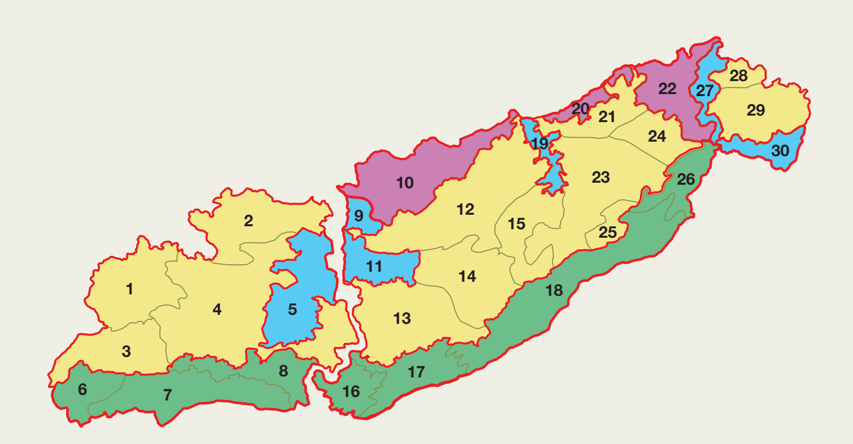
Le tableau (voir pages suivantes) synthétise les caractères mis en évidence pour chaque aire paysagère lors de l'analyse. Certaines aires s'imposent fortement par plusieurs critères ; pour d'autres, c'est parfois l'absence d'un critère fort qui crée la différence justifiant la délimitation.

Plus la couleur est foncée, plus le critère a été jugé déterminant dans la caractérisation et la délimitation de l'aire. Les traits caractéristiques identifiés pour chaque aire sont précisés en quelques mots.

Aire paysagère		Relief	Couverture végétale	Espaces bâtis
Campagne périurbaine du Pays d'Acoz	1	Plateau peu érodé	Prédominance des labours	Pression urbaine de Charleroi
Campagne périurbaine de la Marlagne	2	Plateau peu érodé	Agro-forestière	Pression urbaine de Namur et de Charleroi
Vallonnements agricoles de Walcourt	3	Plateau recreusé par l'Eau d'Heure et ses affluents	Labours et herbages	
Plateau agricole de Florennes – Mettet	4	Plateau peu érodé	Prédominance des labours	
Vallée de la Molignée	5	Vallée encaissée		
Bordure des lacs de l'Eau d'Heure	6	Vallées ennoyées		
Bordure herbagère de la Fagne	7	Entaillement par de nombreux cours d'eau	Prédominance des herbages	
Vallée forestière de l'Hermeton	8		Prédominance du couvert forestier	
Boisements des Fonds de Dave et Lustin	9	Vallées encaissées	Interfluve boisé	
Bordure agro-forestière du Samson	10	Plateau disséqué (collines)	Agro-forestière	Pression urbaine de Namur à l'ouest
Vallée du Bocq	11	Vallée		
Plateau agricole de Gesves – Ohey	12	Larges ondulations du plateau	Labours et herbages	
Plateau agricole d'Achêne	13	Larges ondulations du plateau	Labours et herbages	
Vallonnements herbagers de Ciney	14	Plateau recreusé	Prédominance des herbages	
Vallonnements boisés de Havelange	15	Plateau recreusé	Boisée	
Plateau agricole de Falmignoul	16	Larges ondulations sans orientations préférentielles	Prédominance des terres agricoles	

Aire paysagère		Relief	Couverture végétale	Espaces bâtis
Vallée forestière de la Basse Lesse	17	Ondulations entaillées par la vallée de la Lesse	Prédominance du couvert forestier	
Bordure agro-forestière de la Famenne	18	Entaillement par de nombreux cours d'eau	Agricole et forestière	
Vallée du Hoyoux	19	Vallée encaissée	Prédominance du couvert forestier	Industrie et habitat ouvrier en aval
Bordure forestière d'Amay et Engis	20	Versant de la Meuse	Forestière	
Campagne périurbaine de Nandrin	21	Plateau peu érodé	Herbagère et agricole	Pression urbaine de Liège et Huy
Bordure forestière périurbaine de Neupré	22	Plateau entaillé	Herbagère et forestière	Pression urbaine de Liège
Plateau agricole d'Ouffet	23	Larges ondulations	Herbagère et agricole	
Vallonnements boisés d'Anthisnes	24	Plateau recreusé	Boisée	
Vallonnements herbagers d'Ocquier	25	Plateau recreusé	Herbagère	
Vallées forestières de l'Ourthe et du Néblon	26	Plateau entaillé	Forestière	Succession d'agglomérations
Vallée de la Basse Ourthe	27	Vallée encaissée	Boisements sur versants pentus et herbages	Urbanisation de fond de vallée
Plateau périurbain de Beaufays	28	Plateau entaillé aux marges	Herbagère et présence de haies	Pression urbaine de Liège
Plateau herbager de Sprimont	29	Plateau entaillé aux marges	Herbagère et présence de haies	Villages en forte extension linéaire
Vallée de la Basse Amblève	30	Vallée encaissée	Herbagère et boisée	Urbanisation de fond de vallée

	Territoire paysager	Aire paysagère
Plateaux	Moyen plateau de l'Entre-Sambre-et-Meuse	1 - Campagne périurbaine du Pays d'Acoz 2 - Campagne périurbaine de la Marlagne 4 - Plateau agricole de Florennes – Mettet
		3 - Vallonnements agricoles de Walcourt
	Moyen plateau du vrai Condroz	12 - Plateau agricole de Gesves – Ohey 13 - Plateau agricole d'Achêne 21 - Campagne périurbaine de Nandrin 23 - Plateau agricole d'Ouffet
		14 - Vallonnements herbagers de Ciney 25 - Vallonnements herbagers d'Ocquier
		15 - Vallonnements boisés de Havelange 24 - Vallonnements boisés d'Anthisnes
	Moyen plateau de Sprimont	28 - Plateau périurbain de Beaufays 29 - Plateau herbager de Sprimont
Bordure nord	Collines de la bordure nord du vrai Condroz	10 - Bordure agro-forestière du Samson
	Versants forestiers de la bordure nord du vrai Condroz	20 - Bordure forestière d'Amay et Engis
	Forêts de plateau et de versant sud-liégeois	22 - Bordure forestière périurbaine de Neupré
Bordure sud	Bordure condrusienne méridionale	6 - Bordure des lacs de l'Eau d'Heure
		16 - Plateau agricole de Falmignoul
		7 - Bordure herbagère de la Fagne 18 - Bordure agro-forestière de la Famenne
		8 - Vallée forestière de l'Hermeton 17 - Vallée forestière de la Basse Lesse 26 - Vallées forestières de l'Ourthe et du Néblon
Vallées	Creusements des affluents de la Haute Meuse	5 - Vallée de la Molignée 9 - Boisements des Fonds de Dave et Lustin 11 - Vallée du Bocq
	Vallée du Hoyoux	19 - Vallée du Hoyoux
	Vallée de la Basse Ourthe	27 - Vallée de la Basse Ourthe
	Vallée et versants de la Basse Amblève	30 - Vallée de la Basse Amblève



La carte montre l'ensemble paysager du Plateau condrusien. Les limites rouges sont celles des territoires paysagers qui ont été définis antérieurement. Ils sont présentés en quatre grandes catégories : plateaux (jaune), bordure nord (mauve), bordure sud (vert) et vallées (bleu). Dans le tableau ci-dessus, les aires qui composent ces territoires sont énumérées dans la colonne de droite. Elles sont éventuellement regroupées quand elles présentent des traits paysagers proches.

Les aires : mode d'emploi

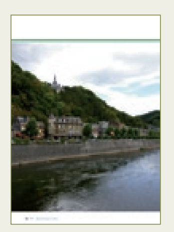
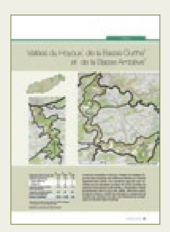
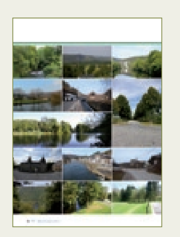
Chaque aire ou groupement d'aires paysagères est présenté au sein d'une fiche d'identité d'une dizaine de pages, avec plusieurs niveaux de lecture. Après une photo emblématique et un court résumé des principaux traits de l'aire paysagère, ou des aires regroupées, le lecteur découvre celle(s)-ci de façon « impressionniste », par un kaléidoscope photographique qui offre, en un seul regard, une vision globale du paysage de l'aire. En vis-à-vis se trouve un exposé plus étoffé des caractéristiques actuelles.

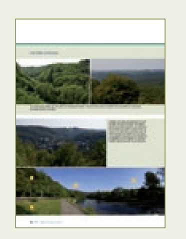
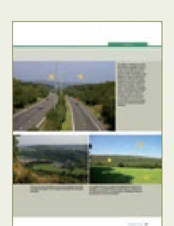
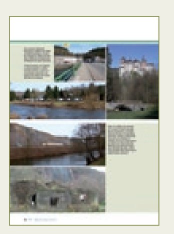
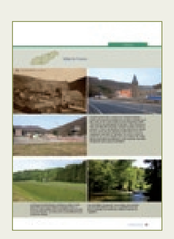
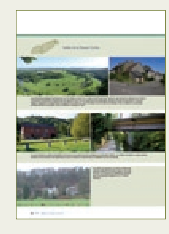
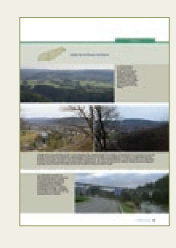
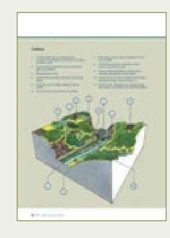
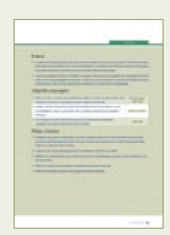
Suit une abondante iconographie, dont les légendes invitent le lecteur à entrer pas à pas dans le paysage et dans son analyse détaillée : structure, morphologie, relief, points de vue, lignes de force, typologie de l'habitat. Le cœur de la fiche se parcourt comme un album de photos commentées. Dans le cas d'aires regroupées, la (les) première(s) page(s) présente(nt) les caractéristiques communes à ces diverses aires ; ensuite, les spécificités de chaque aire sont illustrées et commentées. Pour certaines aires ou groupements d'aires, un bloc diagramme synthétise les éléments paysagers typiques.

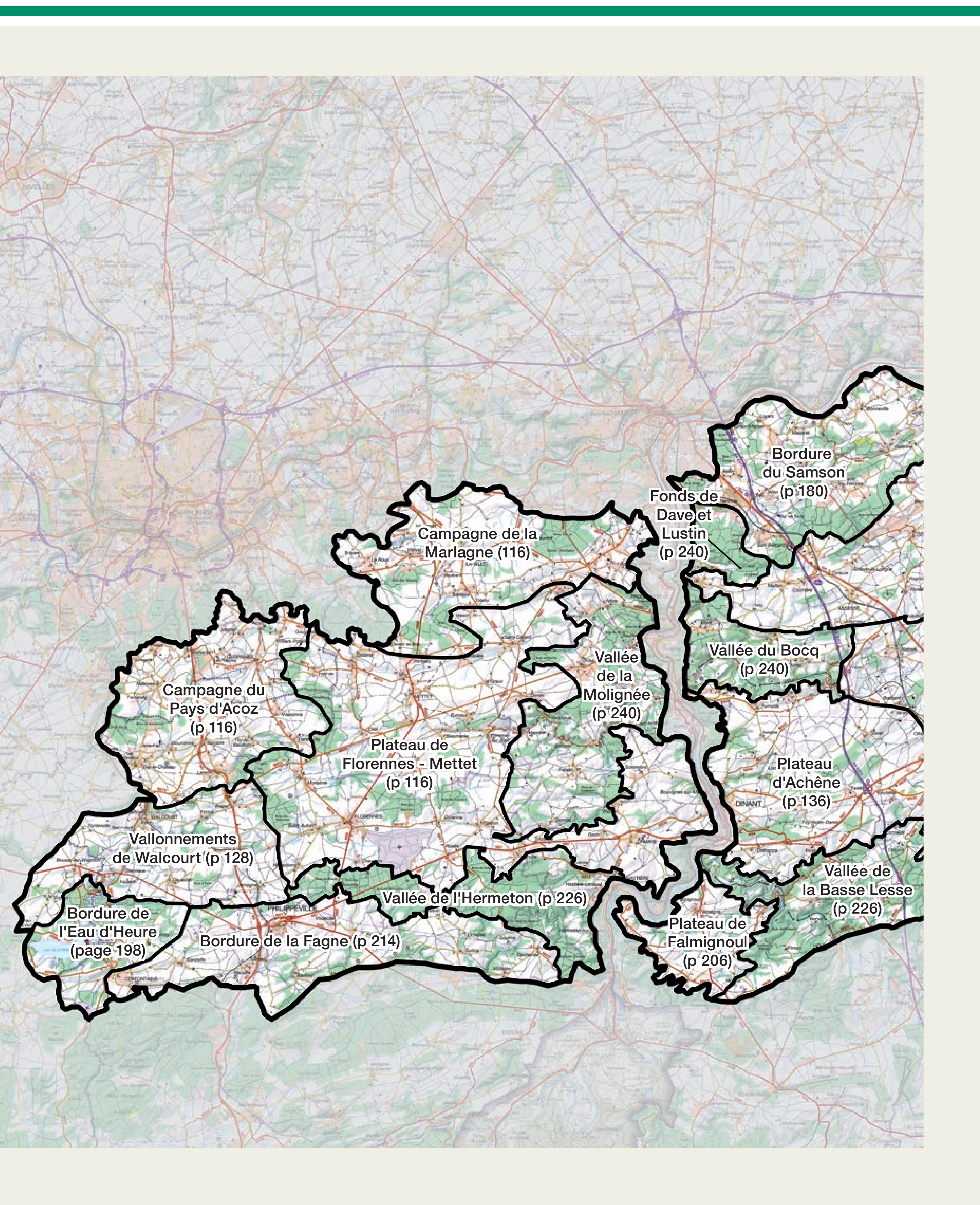
Enfin, l'identification succincte des enjeux, des objectifs et des pistes d'actions doit interpeller le lecteur quant à l'avenir du paysage spécifique de chaque aire ou groupement d'aires. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés selon les termes prévus par la Convention européenne du paysage : protéger, gérer et aménager.

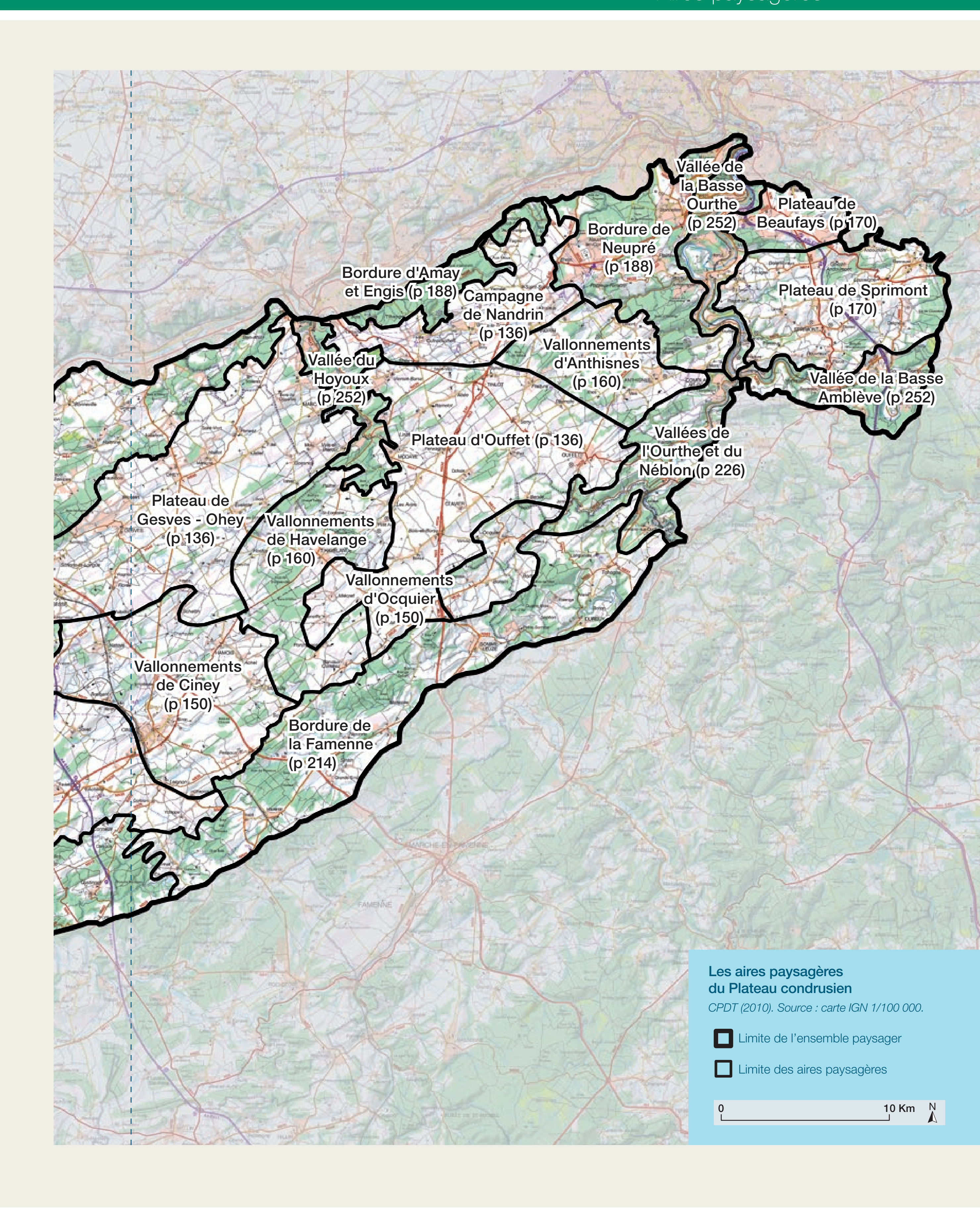
Par PROTECTION, il faut entendre l'objectif de maintenir les caractéristiques du paysage dans leur configuration actuelle. Les mesures de GESTION consistent à orienter les transformations en cours afin de renforcer la cohérence du paysage. Les mesures d'AMÉNAGEMENT renvoient à une transformation délibérée du paysage actuel, que ce soit en vue de restaurer certaines composantes historiques profondément altérées ou, au contraire, de créer de « nouveaux paysages ».

Si dans certaines aires les objectifs de protection apparaissent prioritaires, dans d'autres cas, ce sont les objectifs d'aménagement ou de gestion qui sont mis en exergue. Ces objectifs de qualité paysagère se trouvent dès lors classés par ordre de priorité. Ils sont par ailleurs explicités à travers différentes pistes d'action, très concrètes, qui permettraient de rencontrer ces priorités. Celles-ci ne sont formulées qu'à titre indicatif, car c'est bien aux acteurs locaux de faire vivre leur paysage !


Bordure du Samson (p 180)
Fonds de Dave et Lustin (p 240)
Campagne de la Marlagne (116)
Vallée du Bocq (p 240)
Vallée de la Molignée (p 240)
Campagne du Pays d'Acoz (p 116)
Plateau de Florennes - Mettet (p 116)
Plateau d'Achêne (p 136)
Vallonnements de Walcourt (p 128)
Vallée de la Basse Lesse (p 226)
Vallée de l'Hermeton (p 226)
Bordure de l'Eau d'Heure (page 198)
Plateau de Falmignoul (p 206)
Bordure de la Fagne (p 214)



Les aires paysagères du Plateau condrusien

CPDT (2010). Source : carte IGN 1/100 000.